

Prison de Breuche le 11 Juin 1850

VII. 93



Monsieur Charrier

Je voudrais que vous m'expliquiez la bonté de
m'expliquer, pour quoi je dois formuler. J'
j'avais dit à ma belle sœur que vous
demandiez à la prefecture, en vertu de quoi
j'ai été extrait des politiques pour être remis
avec les condamnés ordinaires & je m'attendais
à votre visite cette semaine ainsi qu'à celle
de ma belle sœur.

Je pense que c'est à peu près
tout ce que j'avais à vous demander, du
reste veuillez me dire de la manière
que je dois formuler cette demande, et
je m'empresse de la faire.

Vous pouvez d'après la bonté
de M. le Directeur promettre qu'à
moi sans permission, si dans tout les cas
on vous la refusait à la prefecture.

J'attends votre réponse au plutôt
A vous d'amitié

Reponse

Alphonse Bazanac

[Signature]

Réponse.

Lyon, ce 14 janvier, 1851.

Monsieur Bézème

Dans votre dernière du 11 courant, vous ~~me~~
desirez ^{savoir} pourquoi vous devez formuler une demande
écrite ~~écrite~~ à M^r le Préfet? C'est parce qu'il n'a été
répondu à la précédente: Il faut que Bézème nous
adresse une demande écrite. ~~Maintenant je passe~~
voici à la formule que vous me demandez.

à Monsieur
Le commissaire extraordinaire, Préfet de Rhône.

Monsieur le Préfet,

Notre serviteur soussigné Alphonse Bézème
d'abord détenu pénitencier ~~condamné~~ à la prison de Ferrache, —
condamné à 6 mois ~~pour~~
pour évasion d'une maison de détention (fort de la Vierge)
fut ensuite transféré parmi les détenus politiques, et ce
immédiatement après sa condamnation ~~pour~~ à 2 années de
détention pour coopération à l'insurrection de juin, 1849;
quelques années après, il fut profondément affligé d'être
nouveau réuni aux détenus pénitenciers et cela dans

raproches ni avis quelconque pour
 avoir manqué en rien au régime de la prison, enfin sans
 reproche ni avis quelconque. Le soussigné sans se permettre de demander ^{la liberté}
 à l'ordonn^{ance} - le motif de cette punition, prie M^r le Préfet de vouloir ^{bien avoir} la bonté
 de donner les ordres nécessaires pour que le suppliant soit
 de nouveau réuni aux ^{détenus} prisonniers politiques ce qui lui
 permettra la consolation d'être visité ^{plus souvent} par ses proches en
 attendant ^{avec résignation} le résultat de son pourvoi en grâce.

Veuillez agréer les témoignages de la respectueuse
 considération avec laquelle le soussigné a l'honneur d'être

Monsieur le Préfet



Lyon, ce janvier, 1851.

~~Prison de~~

Votre très humble et très
 obéissant serviteur.

^{à propos}
 Celle est la formule qui doit vous servir de règle,
 n'y changez rien ^{et surtout} ; ^{de} savoir en vertu de
 quel droit ^{ou} ^{vous} ^{avez} ^{été} ^{placé} avec les prisonniers ordinaires
 tel que vous ^{avez} ^{pu} ^{de} ^{poser} ^{cette} ^{question} à la préfecture ^{et} ^{de} ^{vous} ^{gardez} ^{bien}
 garde, car de pareilles expressions doivent être bannies ~~de~~ ^{de} ^{tous}
 rapports et correspondances avec l'autorité, à plus forte raison de la
 part ~~des~~ ^{des} ^{prisonniers} qui ne doit
 rien espérer, hormis ^{des} ^{règles} et ^{de} ^{la} ^{supplique} - vous le savez, rien
 n'allège autant les peines de la vie que la résignation, partout ^{de} ^{la}

vous ferez preuve de désignation par une soumission
honorabile et
constante scientifique. et votre soumission est la meilleure
et apostille, et votre le plus puissant appui de votre demande
en grâce.

Salutations respectueuses

Charmier
Professeur de la Chambre
des Professeurs de la Chambre
des Professeurs de la Chambre



[Faint, mostly illegible handwriting covering the lower two-thirds of the page, including a large signature 'Lyon' and other scribbles.]